



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BACCALAURÉAT 2023

DOSSIER DE
PRÉSENTATION
JUN 2023

REUSSIR
AU LYCÉE



ÉDITO



Après plusieurs années de perturbations liées à la crise sanitaire, je me félicite que le baccalauréat puisse cette année se dérouler à nouveau dans de bonnes conditions, conformément au calendrier fixé.

Je tiens à remercier les agents du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, enseignants, personnels de direction et agents administratifs pour leur professionnalisme et leur implication au service des 718 723 candidats qui se présentent cette année. Ce sont eux qui permettent à cette organisation exigeante et millimétrée d'être un succès.

Le baccalauréat est une véritable institution nationale, à laquelle je souhaite également redire notre attachement collectif. Couronnant l'ensemble de l'enseignement secondaire, à l'issue du cycle terminal, il est le résultat des efforts conduits par les lycéens, et leurs professeurs, pour acquérir, tout au long de leur scolarité, dans toutes les disciplines qu'ils étudient, les connaissances et compétences établies dans les programmes et d'atteindre le niveau requis pour entrer dans les études supérieures. Car, c'est là la deuxième facette du baccalauréat : en tant que sésame vers l'enseignement supérieur, il est également le point de départ, le seuil d'un nouveau cycle de la vie du jeune, qui de lycéen deviendra étudiant. Ce passage vers le début des études coïncide à peu près à l'entrée dans la majorité et à de nouveaux droits et devoirs civiques.

Pour adapter le baccalauréat aux enjeux de réussite dans l'enseignement supérieur, et mieux préparer chaque lycéen à la poursuite d'études, la réforme du lycée a revalorisé la place des disciplines, à travers la création de nouveaux enseignements de spécialité ambitieux. Ainsi, après les épreuves de spécialités, dont le choix est plus ouvert pour correspondre aux appétences de chaque élève, la dernière ligne droite qui s'ouvre cette semaine comprend, pour tous les lycéens généraux et technologiques l'épreuve de philosophie, et l'épreuve de Grand oral. Introduite en 2021, cette épreuve permet de valoriser, à travers la prise de parole, la réflexion personnelle de l'élève, son engagement dans l'étude des enseignements de spécialité choisis et la conduite d'un projet personnel.

Je souhaite que chaque candidat se prépare sérieusement et aborde sereinement ces dernières épreuves, pour sa réussite au baccalauréat et dans les études supérieures.

Tous mes vœux de succès, à tous et à toutes !

Pap NDIAYE
Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse



Créé en 1985, le baccalauréat professionnel est devenu progressivement le premier diplôme de la formation initiale préparé en alternance école-entreprise.

Levier de réussite pour les élèves, gage d'insertion ou de poursuite d'études, la « bacca laurea », la couronne de lauriers qui donne son nom à l'examen, est remise aux vainqueurs de l'épreuve !

Pour cette session 2023, c'est près de 180 000 candidats, soit un quart des bacheliers de France, répartis en plus d'une centaine de spécialités, qui sont mobilisés.

L'organisation du baccalauréat professionnel est ainsi chaque année un défi d'ampleur. Sa délivrance intervient après la validation de connaissances et de compétences du domaine scolaire et professionnel qui sont évaluées au travers de différents formats : en contrôle en cours de formation, au travers de période de formation en milieu professionnel, mais aussi à l'occasion d'épreuves professionnelles et d'épreuves d'enseignement générale dites « épreuves terminales », qui s'ouvrent ce mardi 13 juin 2023.

J'adresse tous mes vœux de réussite aux élèves et tous mes remerciements aux équipes qui les ont accompagnés et formés tout au long de ces trois années.

Je tiens à remercier tout particulièrement l'ensemble des personnels mobilisés ; je sais pouvoir compter, aujourd'hui comme demain, sur leur engagement et leur dévouement, au service de nos élèves et de leur réussite scolaire et professionnelle.

Carole GRANDJEAN

Ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels

SOMMAIRE

L'ESSENTIEL

- Les chiffres clés
- Le calendrier des épreuves terminales 2023
- Les aides et les aménagements pour les candidats à besoins particuliers
- Les mentions
- Les épreuves de rattrapage
- La session de remplacement
- La fraude à l'examen

LES NOUVEAUTÉS DE LA SESSION 2023

- La délivrance d'une attestation en langues vivantes
- Quatre nouvelles spécialités au baccalauréat professionnel

LES EFFECTIFS

- Les effectifs académiques
- Les candidats aux épreuves anticipées
- Les spécialités du baccalauréat technologique
- Les spécialités du baccalauréat professionnel

COMMENT CONSULTER SES RÉSULTATS ?

LE BACCALAURÉAT, ET APRÈS ?

LES CHIFFRES-CLÉS DU BACCALAURÉAT 2023



718 723
candidats



Dont 18 930
candidats individuels

8 296
candidats pour
le baccalauréat
général et technologique

182 642
candidats pour
le baccalauréat
professionnel

145 371
candidats pour
le baccalauréat
technologique

390 710
candidats pour
le baccalauréat
général

10 634
candidats pour
le baccalauréat
professionnel

Épreuves anticipées de français



396 147
candidats pour
le baccalauréat
général



150 999
candidats pour
le baccalauréat
technologique

Candidats en situation de handicap ayant des aménagements

53 863 candidats de Tle

32 970 candidats de 1^{re}

Correcteurs



51 219 correcteurs pour le baccalauréat général et technologique

25 244 correcteurs pour le baccalauréat professionnel

10 732 correcteurs pour les épreuves anticipées

Centres d'épreuves



2 973 centres pour le baccalauréat général

2 783 centres pour le baccalauréat technologique

108 pays organisent le baccalauréat général et technologique

Copies à corriger



1 172 130 copies pour le baccalauréat général

436 113 copies pour le baccalauréat technologique

885 277 copies pour le baccalauréat professionnel

547 270 copies pour les épreuves anticipées

Candidat le plus jeune



12 ans pour le baccalauréat général et technologique

14 ans pour le baccalauréat professionnel

Candidat le plus âgé



76 ans pour le baccalauréat général et technologique

66 ans pour le baccalauréat professionnel

Indemnisation



5 €/copie pour la correction

9,60 €/heure pour les épreuves orales

CALENDRIER DES ÉPREUVES TERMINALES 2023

Baccalauréat général et technologique	
Enseignements de spécialité*	20, 21 et 22 mars 2023
Philosophie	14 juin 2023
Épreuve écrite de français	15 juin 2023
Épreuve orale de français	<i>Calendrier défini par les académies</i>
Grand oral	Du 19 au 30 juin 2023
Rattrapage	5, 6 et 7 juillet 2023

Baccalauréat professionnel	
Mathématique et physique-chimie	Du 22 mai au 2 juin 2023
Français	13 juin 2023
Histoire-géographie et EMC	13 juin 2023
Prévention, santé environnement	14 juin 2023
Economie-droit ou économie-gestion	14 juin 2023
Arts appliqués et cultures artistiques	15 juin 2023
Épreuves professionnelles écrites	À partir du 15 juin 2023
Langues vivantes A	22 juin 2023
Langues vivantes B	23 juin 2023
Épreuves de contrôle	5, 6 et 7 juillet 2023

Sessions de remplacement	
Baccalauréat général	Du 7 au 13 septembre 2023
Baccalauréat technologique	Du 7 au 13 septembre 2023
Baccalauréat professionnel	Du 5 au 15 septembre 2023
Épreuves anticipées de français	8 septembre 2023

LES MENTIONS

Les mentions habituelles sont maintenues, selon les règles suivantes :

- **Assez bien** pour une moyenne entre 12 et 14 ;
- **Bien** pour une moyenne entre 14 et 16 ;
- **Très bien** pour une moyenne entre 16 et 18 ;

Depuis la session 2021, la mention **très bien avec les félicitations du jury** peut être accordée aux candidats présentant une moyenne supérieure à 18.

LES ÉPREUVES DE RATTRAPAGE

a. Baccalauréat général et technologique

Les épreuves du second groupe, dites de rattrapage, prévues les **5, 6 et 7 juillet 2023** sont accessibles pour les candidats dont la note globale à l'examen est **égale ou supérieure à 8, et inférieure à 10 sur 20**.

À l'issue des résultats des épreuves du premier groupe, les candidats choisissent **deux enseignements au maximum** parmi ceux qui correspondent aux épreuves terminales du premier groupe, soit le français, la philosophie ou les deux enseignements de spécialité suivis en classe de Terminale. **Le candidat passe une épreuve orale dans chacun de ces deux enseignements.**

Les notes des oraux seront prises en compte et affectées du coefficient applicable à la matière présentée, **uniquement** si elles sont supérieures à celles obtenues à l'issue des épreuves du premier groupe.

b. Baccalauréat professionnel

Pour le baccalauréat professionnel, les épreuves du second groupe, dites de contrôle, prévues les **5, 6 et 7 juillet 2023** sont ouvertes aux candidats qui ont obtenu une **moyenne générale supérieure à 8 et inférieure à 10 sur 20**, et une note **moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles** du baccalauréat professionnel.

L'épreuve de contrôle prévoit désormais :

- Une interrogation sur les disciplines suivantes : mathématiques et/ou physique-chimie et/ou économie-droit ou économie-gestion et/ou prévention-santé-environnement d'une part, français ou histoire-géographie-enseignement moral et civique d'autre part ;
- La possibilité pour les candidats de choisir les deux disciplines sur lesquelles ils souhaitent être interrogés.

Chaque sous-épreuve est notée sur 20 points et est affectée du coefficient de la sous-épreuve correspondante dans le règlement d'examen de la spécialité du baccalauréat professionnel concernée. **Le candidat est déclaré admis, après délibération du jury, dès lors qu'il a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'issue de l'épreuve de contrôle.**

LA SESSION DE REMPLACEMENT

La session de remplacement est ouverte aux candidats qui n'ont pas pu se présenter à une ou plusieurs épreuves de la session normale, pour des raisons de force majeure.

Les épreuves se déroulent avec les mêmes aménagements concernant les contenus de sujets du baccalauréat général et technologique.

Les notes obtenues aux épreuves de remplacement se substituent à celles obtenues dans les matières et unités concernées dans le cadre du contrôle continu ou lors des épreuves de rattrapage et de contrôle.

Les candidats conservent le bénéfice de leur classement dans Parcoursup jusqu'aux délibérations finales.

Cette année, la session de remplacement se déroulera du **7 au 13 septembre** pour le baccalauréat général et technologique, du **5 au 15 septembre** pour le baccalauréat professionnel et le **8 septembre** pour l'épreuve anticipée écrite de français.

LA FRAUDE À L'EXAMEN

Une notice rappelant les consignes à respecter et les sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude est affichée à la porte de chaque salle d'examen. Ces informations sont également communiquées aux candidats au début de chaque épreuve.

a. Qu'est-ce qui constitue une fraude ?

Sont considérés comme fraude ou tentative de fraude les cas suivants :

- **Communiquer avec d'autres candidats pendant les épreuves ;**
- **Utiliser des informations, des documents ou du matériel non autorisés par le sujet ou la réglementation ;**
- **Toute substitution de personne.**

En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle prend les mesures nécessaires pour y mettre fin. Le candidat poursuit sa composition, sauf en cas de substitution de personne ou de trouble affectant le déroulement de l'épreuve. Un **procès-verbal** est dressé et contresigné par les autres surveillants et par l'auteur des faits à la fin de l'épreuve. Ce document est ensuite adressé au recteur en vue de la saisine de la [commission de discipline académique](#) du baccalauréat.

Lors des délibérations, le jury se prononce sur les résultats du candidat. **Aucun certificat de réussite ou relevé de notes n'est délivré avant que la commission académique n'ait statué.**

La décision de cette dernière est attendue **dans un délai de deux mois après la proclamation des résultats** et peut faire l'objet d'une contestation devant le tribunal administratif.

b. Les sanctions encourues

Les sanctions encourues peuvent être administratives et/ou pénales.

En vertu de l'indépendance des procédures pénales et disciplinaires, un même acte de fraude peut faire l'objet d'une condamnation par le tribunal correctionnel et d'une sanction disciplinaire prononcée par la commission académique de discipline. Néanmoins, les sanctions pénales concernent spécifiquement les cas de fraude les plus graves, tels que la divulgation de sujets et la substitution de personne.

Les **sanctions administratives** encourues par les fraudeurs sont les suivantes :

- Le blâme ;
- La privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis ;
- L'interdiction de passer tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat pour une **durée maximum de cinq ans** ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'interdiction n'excède pas deux ans ;
- L'interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.

Toute sanction prononcée entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve au cours de laquelle la fraude ou la tentative de fraude a été commise. En outre, la commission de discipline peut décider de prononcer la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.

En matière pénale, les sanctions encourues sont les suivantes :

- 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende pour faux et usage de faux ;
- Jusqu'à 3 ans de prison et 50 000 euros d'amende pour falsification de documents ;
- Jusqu'à 10 ans de prison et 1 million d'euros d'amende pour substitution d'identité lors des épreuves.

La divulgation des sujets d'épreuves et la substitution de personne sont, elles, passibles d'une condamnation de 3 ans de prison et de 9 000 euros. Les mêmes peines peuvent être prononcées à l'encontre des complices du délit.

c. Les dispositifs pour lutter contre la fraude

Depuis 2013, toutes les académies sont équipées de **détecteurs de téléphones portables** dont le nombre et l'emplacement sont confidentiels. Les recteurs répartissent ces appareils de **façon aléatoire** et veillent à les faire circuler entre les centres d'examen, tout au long des épreuves.

Ce dispositif a pour but de lutter préventivement contre l'utilisation frauduleuse des nouvelles technologies. Pour rappel, tous les appareils non autorisés doivent impérativement être éteints et rangés dans le sac du candidat.

LES AIDES ET AMÉNAGEMENTS POUR LES CANDIDATS À BESOINS PARTICULIERS

Pour la session 2023, **86 833** candidats (1^{er} et Terminale) bénéficient d'une aide ou d'un aménagement d'épreuves.

Depuis 2021, la [procédure de demande](#) d'aménagement d'épreuves et les [formulaires](#) font l'objet d'une simplification qui se traduit par deux processus distincts :

- Une **procédure simplifiée** à destination d'élèves à besoins éducatifs particuliers bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé au titre de troubles du neuro-développement (PAP), d'un plan d'accompagnement individuel (PAI) et d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) ;
- Une **procédure complète** pour tous les autres élèves dont la demande est adressée à un médecin désigné à cet effet par la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Pour les deux procédures, les aménagements sont décidés par le recteur.

En outre, les candidats peuvent demander **la conservation pendant cinq ans des notes de leur choix** et ce, quelles que soient leurs valeurs.

Une organisation adaptée aux besoins des candidats

Pour répondre à une nécessité d'adaptation pédagogique, et en fonction du besoin identifié au regard de l'épreuve et de la situation des candidats, ces derniers peuvent avoir recours à des aides humaines ou techniques. **Les aides et aménagements accordés aux candidats doivent être en cohérence avec ceux mis à leur disposition au cours de leur scolarité.**

Les aides humaines

Les candidats empêchés d'écrire peuvent **obtenir l'aide d'un secrétaire ou d'un assistant**. Le premier a pour mission d'écrire ou de lire pour le compte du candidat qu'il assiste. Cette tâche **exclut toute initiative personnelle** du secrétaire. L'assistant, quant à lui, a une mission qui est bornée et définie avec précision dans la décision d'aménagements d'épreuves. Son rôle peut par exemple consister à reformuler ou séquencer une consigne complexe, ou décrire une représentation iconographique.

Les aides techniques

Ces aides peuvent se présenter sous la forme d'une machine à écrire en braille ou encore d'un ordinateur portable avec un logiciel de reconnaissance vocale ou de traitement de texte. Elles nécessitent ainsi de la part du candidat une certaine habitude d'usage.

Les logiciels à composante vocale peuvent répondre à des besoins différents : certains permettent d'écrire sous la dictée de l'élève, mais il peut aussi s'agir de lire un texte écrit ou d'une commande vocale répondant aux ordres du candidat.

Pour les candidats malvoyants ou présentant un handicap auditif, une transcription des sujets en braille ou caractères agrandis, l'intervention d'enseignants spécialisés pratiquant la langue des signes, ou encore d'un interprète pratiquant l'un des modes de communication familiers aux candidats, peuvent être mis à disposition.

Pour les élèves souffrant de dyscalculie ou de dyspraxie, l'usage de la **calculatrice simple** et non programmable constitue un outil d'accessibilité, et elle est autorisée dans ce cadre.

Outres ces aménagements, les candidats peuvent bénéficier de temps majoré sans excéder le tiers-temps.

Une attention particulière est portée à l'accessibilité des locaux et à la mise en place d'aménagements matériels. Ainsi, chaque candidat en situation de handicap doit disposer d'un espace suffisant pour installer son matériel et l'utiliser dans de bonnes conditions. Les autorités académiques peuvent par ailleurs ouvrir des centres d'examen adaptés si certains élèves, accueillis dans des établissements hospitaliers pour des séjours de longue durée ou recevant des soins en liaison avec ces établissements, ne peuvent se rendre dans leur centre d'examen. Enfin, l'organisation horaire doit laisser à ces candidats une période de repos suffisante entre deux épreuves. Ainsi, s'il est possible de prévoir un temps d'épreuve majoré, et de commencer une épreuve 1 heure avant les autres candidats, il est également recommandé de répartir les épreuves sur plusieurs jours.

Le président de jury est informé des aménagements accordés aux candidats, dans le respect du principe d'anonymat.

LES NOUVEAUTÉS DE LA SESSION 2023

a. La délivrance d'une attestation de langues vivantes

À compter de cette session, une attestation de langues vivantes est délivrée à tous les candidats au baccalauréat général et technologique.

Cette attestation vise à certifier le niveau des élèves en compréhension de l'oral et de l'écrit, et en expression orale et écrite.

Ainsi, elle permet à chaque candidat, qu'il soit scolaire ou individuel, de disposer d'un document, reposant sur un cadre reconnu, précisant le niveau de compétence qu'il a atteint dans sa langue vivante A et B, qu'elle soit étrangère ou régionale, au moment de présenter le baccalauréat.

b. Quatre nouvelles spécialités au baccalauréat professionnel

- **Baccalauréat professionnel « Animation - enfance et personnes âgées »** : il s'adresse aux candidats souhaitant occuper un poste d'animateur en centres de loisirs, maisons de la jeunesse et de la culture, associations, EHPAD ou encore dans des centres sociaux. Une poursuite d'études est envisageable en BTS.
- **Baccalauréat professionnel « Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités »** : il permet de former des gestionnaires administratifs amenés à travailler dans des PME, des collectivités territoriales, des administrations, ou encore des associations. Une poursuite d'études est envisageable en BTS.
- **Baccalauréat professionnel « Organisation de transport de marchandises »** : ce diplôme forme les candidats à la mise en œuvre et au suivi des opérations du transport de marchandises dans un contexte international. Une poursuite d'études est envisageable en BTS.
- **Baccalauréat professionnel « Technicien en prothèse dentaire »** : il s'adresse à des candidats souhaitant occuper un poste de technicien dont les principales missions sont de concevoir et de réaliser des prothèses correspondant à la prescription du dentiste. Une poursuite d'études est possible dans le cadre d'un brevet technique des métiers.

Concernant la période de formation en milieu professionnel (PFMP) des **candidats sous statut scolaire**, obligatoire pour présenter l'examen, elle est de nouveau adaptée pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire, mais également du contexte économique actuel qui peut impacter certaines entreprises.

Si la PFMP telle que prévue par le référentiel du diplôme ne peut être effectuée, elle sera **réduite à 14 semaines pour le cursus du baccalauréat en trois ans.**

LES EFFECTIFS

Les effectifs des candidats inscrits aux baccalauréats général, technologique et professionnel - Session 2023

FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DROM

	Baccalauréat général	Baccalauréat technologique	Baccalauréat professionnel	Total
Aix-Marseille	17 356	6 231	7 525	31 112
Amiens	10 239	4 074	5 682	19 995
Besançon	6 121	2 333	3 243	11 697
Bordeaux	19 300	5 969	8 479	33 748
Clermont-Ferrand	6 639	2 462	3 363	12 464
Corse	1 642	550	616	2 808
Créteil	27 830	12 361	14 114	54 305
Dijon	8 168	3 038	3 894	15 100
Grenoble	19 591	7 910	8 478	35 979
Lille	23 156	8 690	12 799	44 645
Limoges	3 618	1 343	1 845	6 806
Lyon	20 030	8 071	8 499	36 600
Montpellier	14 742	5 966	6 991	27 699
Nancy-Metz	11 855	4 905	6 848	23 608
Nantes	21 780	7 695	10 186	39 661
Nice	12 384	3 868	4 866	21 118
Normandie périmètre Caen	7 730	2 483	3 742	13 955
Normandie périmètre Rouen	10 106	4 191	5 502	19 799
Orléans-Tours	13 239	5 286	6 940	25 465
Paris	16 931	3 647	4 478	25 056
Poitiers	9 282	3 314	4 152	16 748
Reims	6 825	2 595	3 666	13 086
Rennes	18 630	7 393	8 816	34 839
Strasbourg	10 505	3 812	5 083	19 400
Toulouse	16 611	5 908	7 685	30 204
Versailles	41 628	13 685	14 978	70 291
Total métropole	375 938	137 780	172 470	686 188
Guadeloupe	2 976	1 183	1 947	6 106
Guyane	1 611	784	1 542	3 937
La Réunion	5 559	2 796	3 482	11 837
Martinique	1 983	876	1 473	4 332
Mayotte	2 643	1 952	1 728	6 323
Total Drom	14 772	7 591	10 172	32 535
Total métropole et Drom	390 710	145 371	182 642	718 723
Rappel inscrits 2022	381 221	141 978	186 200	709 399
Évolution 2022-2023	2,5%	2,4%	-1,9%	1,3%
Répartition	54,4%	20,2%	25,4%	100%

Les effectifs des candidats inscrits aux épreuves anticipées des baccalauréats général et technologique - Session 2023

FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DROM			
	Total bac général	Total bac techno.	Total
Aix-Marseille	17 838	6 832	24 670
Amiens	10 337	4 292	14 629
Besançon	6 145	2 414	8 559
Bordeaux	19 537	6 436	25 973
Clermont-Ferrand	6 896	2 548	9 444
Corse	1 695	582	2 277
Créteil	27 911	12 407	40 318
Dijon	8 331	3 061	11 392
Grenoble	20 444	8 243	28 687
Lille	23 343	9 193	32 536
Limoges	3 447	1 326	4 773
Lyon	19 578	8 096	27 674
Montpellier	15 343	6 632	21 975
Nancy-Metz	11 947	4 869	16 816
Nantes	22 358	8 080	30 438
Nice	12 718	4 065	16 783
Normandie périmètre Caen	7 855	2 739	10 594
Normandie périmètre Rouen	10 146	4 259	14 405
Orléans-Tours	13 796	5 569	19 365
Paris	16 750	3 691	20 441
Poitiers	9 176	3 578	12 754
Reims	6 902	2 617	9 519
Rennes	19 730	7 981	27 711
Strasbourg	10 653	3 841	14 494
Toulouse	16 826	6 335	23 161
Versailles	42 488	13 985	56 473
Total métropole	382 190	143 671	525 861
Guadeloupe	2 786	1 150	3 936
Guyane	1 764	729	2 493
La Réunion	5 414	2 882	8 296
Martinique	1 921	878	2 799
Mayotte	2 196	1 689	3 885
Total Drom	14 081	7 328	21 409
Total métropole et Drom	396 271	150 999	547 270
Rappel inscrits 2022	396 819	146 002	542 821
Évolution 2022-2023	-0,1%	3,4%	0,8%
Répartition	72,4%	27,6%	100%

Baccalauréat général - Session 2023

Nombre de candidats par spécialité

FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DROM

Éducation physique, pratiques et cultures sportives	2 573
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	108 259
Humanités, littérature et philosophie	41 820
Mathématiques	154 054
Numérique et sciences informatiques	18 182
SVT (sciences de la vie et de la Terre)	94 397
Sciences de l'ingénieur	7 101
Sciences économiques et sociales	140 286
Physique-chimie	117 804
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - allemand	110
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - anglais	36 485
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - anglais, monde contemporain	31 902
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - espagnol	4 774
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - italien	131
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - portugais	56
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - basque	19
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - breton	16
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - catalan	16
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - corse	40
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - créole guadeloupéen	78
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - créole guyanais	0
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - créole martiniquais	9
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - créole réunionnais	0
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - occitan langue d'oc	13
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - tahitien*	0
Arts - arts du cirque	95
Arts - arts plastiques	10 833
Arts - cinéma - audiovisuel	3 686

Arts - danse	350
Arts - histoire des arts	2 052
Arts - musique	1 381
Arts - théâtre	2 130
Littérature et langue et culture de l'Antiquité LLCA - latin	539
Littérature et langue et culture de l'Antiquité LLCA - grec ancien	96
Biologie-écologie	1 729

* 91 candidats uniquement en Polynésie

Les effectifs des candidats inscrits au baccalauréat technologique par série - Session 2023

FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DROM								
	STL	STI2D	STD2A	STMG	ST2S	STHR	S2TMD	Total
Aix-Marseille	336	1 061	192	3 590	985	66	1	6 231
Amiens	212	762	96	2 159	809	36	-	4 074
Besançon	131	447	47	1 270	370	58	10	2 333
Bordeaux	348	1 244	238	3 394	640	90	15	5 969
Clermont-Ferrand	150	486	102	1 211	449	64	-	2 462
Corse	14	71	-	350	106	9	-	550
Créteil	410	2 046	295	7 880	1 640	89	1	12 361
Dijon	145	592	55	1 676	502	51	17	3 038
Grenoble	244	1 743	179	4 673	911	141	19	7 910
Lille	433	1 517	222	4 329	2 072	99	18	8 690
Limoges	109	278	33	664	243	16	-	1 343
Lyon	344	1 916	183	4 381	1 144	89	14	8 071
Montpellier	278	1 069	155	3 339	1 016	103	6	5 966
Nancy-Metz	273	1 008	93	2 585	825	88	33	4 905
Nantes	301	1 452	217	4 378	1 174	141	32	7 695
Nice	204	741	128	2 229	453	98	15	3 868
Normandie périmètre Caen	120	423	54	1 353	467	56	10	2 483
Normandie périmètre Rouen	212	1 000	58	2 301	560	43	17	4 191
Orléans-Tours	279	1 037	242	2 960	639	112	17	5 286
Paris	171	608	262	2 163	318	82	43	3 647
Poitiers	125	626	135	1 887	472	69	-	3 314
Reims	76	469	95	1 520	401	29	5	2 595
Rennes	186	1 476	150	4 466	1 010	84	21	7 393
Strasbourg	297	911	97	1 816	564	127	-	3 812
Toulouse	330	1 313	170	2 972	989	105	29	5 908
Versailles	559	2 767	204	8 264	1 771	100	20	13 685
Total métropole	6 287	27 063	3 702	77 810	20 530	2 045	343	137 780
Guadeloupe	50	234	32	548	272	22	25	1 183
Guyane	66	109	-	324	263	22	-	784
La Réunion	152	534	28	1 565	493	24	-	2 796
Martinique	37	144	35	428	214	18	-	876
Mayotte	163	301	53	1 223	188	24	-	1 952
Total Drom	468	1 322	148	4 088	1 430	110	25	7 591
Total métropole et Drom	6 755	28 385	3 850	81 898	21 960	2 155	368	145 371
Rappel inscrits 2022	6 957	28 064	3 715	78 410	22 214	2 266	352	141 978
Évolution 2022-2023	-2,9%	1,1%	3,6%	4,4%	-1,1%	-4,9%	4,5%	2,4%
Répartition	4,6%	19,5%	2,6%	56,3%	15,1%	1,5%	0,3%	100%

Source : MENJ-Depp, Système d'information Cyclades

STL : sciences et technologies de laboratoire
STMG : sciences et technologies du management et de la gestion
STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
ST2S : sciences et technologies de la santé et du social

STD2A : sciences et technologies du design et des arts appliqués
S2TMD : sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse
STHR : sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

Les effectifs des candidats inscrits au baccalauréat professionnel - Session 2023 - 95 spécialités

FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DROM

Secteur industriel	
Aéronautique option avionique	251
Aéronautique option structure	281
Aéronautique option systèmes	616
Aménagement et finition du bâtiment	932
Artisanat et métiers d'art option facteur d'orgues - organier	2
Artisanat et métiers d'art option facteur d'orgues - tuyautier	2
Artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel	398
Artisanat et métiers d'art option métiers de l'enseigne et de la signalétique	165
Artisanat et métiers d'art option tapissier d'ameublement	200
Artisanat et métiers d'art option verrerie scientifique et technique	10
Aviation générale	16
Bio-industries de transformation	501
Boucher charcutier traiteur	102
Boulangier-pâtissier	1 432
Construction des carrosseries	102
Cuisine	5 310
Étude et définition de produits industriels	567
Étude et réalisation d'agencement	425
Fonderie	37
Interventions sur le patrimoine bâti option A - maçonnerie	97
Interventions sur le patrimoine bâti option B - charpente	10
Interventions sur le patrimoine bâti option C - couverture	19
Maintenance des équipements industriels	6 149
Maintenance des matériels option A - matériels agricoles	907
Maintenance des matériels option B - matériels de construction et de manutention	614
Maintenance des matériels option C - matériels d'espaces verts	314
Maintenance des véhicules option A - voitures particulières	8 075
Maintenance des véhicules option B - véhicules de transport routier	1 121
Maintenance des véhicules option C - motocycles	980
Maintenance nautique	481
Menuiserie aluminium - verre	324
Métiers de la mode - vêtement	2 730
Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	14 103
Métiers du cuir option chaussures	12
Métiers du cuir option maroquinerie	285
Métiers du cuir option sellerie garnissage	68
Métiers du pressing et de la blanchisserie	25
Métiers et arts de la pierre	30
Microtechniques	721
Ouvrages du bâtiment : métallerie	547

Pilote de ligne de production	446
Plastiques et composites	319
Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons	628
Productique mécanique option décolletage	36
Réparation des carrosseries	1 709
Systèmes numériques option A - sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire	1 259
Systèmes numériques option B - audiovisuels, réseau et équipement domestiques	2 203
Systèmes numériques option C - réseaux informatiques et systèmes communicants	5 014
Technicien constructeur bois	838
Technicien de fabrication bois et matériaux associés	398
Technicien de maintenance de systèmes énergétiques et climatiques	1 375
Technicien de scierie	25
Technicien d'études du bâtiment option A - études et économie	1 323
Technicien d'études du bâtiment option B - assistant en architecture	1 169
Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros oeuvre	998
Technicien du froid et du conditionnement de l'air	1 332
Technicien d'usinage	2 426
Technicien en chaudronnerie industrielle	3 029
Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques	1 926
Technicien gaz	46
Technicien géomètre - topographe	464
Technicien menuisier agenceur	2 165
Technicien modelleur	81
Technicien ouvrier	225
Traitements des matériaux	18
Travaux publics	1 293
Total secteur industriel	79 706

Secteur tertiaire

Accompagnement soins et services à la personne option A - à domicile	3 005
Accompagnement soins et services à la personne option B - en structure	14 217
Animation - enfance et personnes âgées	2 609
Artisanat et métiers d'art option communication visuelle pluri média	1 665
Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	18 644
Commercialisation et services en restauration	3 628
Conducteur transport routier marchandises	1 437
Esthétique cosmétique parfumerie	3 245
Façonnage de produits imprimés, routage	42
Gestion des pollutions et protection de l'environnement	85
Hygiène, propreté et stérilisation	744
Logistique	3 140
Métiers de la coiffure	925
Métiers de la sécurité	3 007
Métiers de l'accueil	7 125

Métiers du commerce et de la vente - option A - animation et gestion de l'espace commercial	25 868
Métiers du commerce et de la vente - option B - prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	9 487
Optique lunetterie	601
Organisation de transport de marchandises	1 181
Perruquier posticheur	39
Photographie	421
Poissonnier écailler traiteur	36
Réalisation de produits imprimés et plurimédia option A - productions graphiques	652
Réalisation de produits imprimés et plurimédia option B - productions imprimées	367
Services de proximité et vie locale	78
Technicien en appareillage orthopédique	94
Technicien en prothèse dentaire	456
Techniques d'interventions sur installations nucléaires	90
Transport fluvial	48
Total secteur tertiaire	102 936
Total candidats 2023	182 642
Rappel inscrits 2022	186 200
Évolution 2022-2023	-1,9%
Répartition	
Secteur industriel	43,6%
Secteur tertiaire	56,4%
Total baccalauréat professionnel	100%

Source : MENJ-Depp, Système d'information Cyclades

COMMENT CONSULTER SES RÉSULTATS ?

Les résultats seront publiés le **mardi 4 juillet 2023**.

Les candidats pourront consulter leurs résultats dans leurs établissements (publics et privés sous contrat), puis les jours suivants dans leur espace personnel sur Cyclades.

Les résultats définitifs de la session 2022 sont accessibles ici :

<https://www.education.gouv.fr/resultats-definitifs-de-la-session-2022-du-baccalaureat-des-resultats-en-baisse-apres-deux-sessions-357740>

LE BACCALAURÉAT, ET APRÈS ?

Après la phase de formulation des vœux, la phase principale d'admission de Parcoursup a débuté depuis le 1^{er} juin 2023. La phase complémentaire débutera à compter du 15 juin 2023.

Tout au long de la procédure, les lycéens peuvent solliciter l'accompagnement de leurs professeurs et le cas échéant des psychologues de l'éducation nationale. Ils peuvent également solliciter les services mis en place par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation :

- Le numéro vert Parcoursup (0 800 400 070) ouvert du lundi au vendredi de 10 h à 16 h, et sur des horaires élargis lors de moments importants pour les candidats ;
- Des vidéos tutoriels et des infographies disponibles sur [Parcoursup.fr](https://www.parcoursup.fr), pour expliquer d'une manière simplifiée et résumée les moments clés et le fonctionnement de la phase d'admission ;
- La messagerie « Contact » disponible dans le dossier du candidat ;
- Des campagnes d'appels téléphoniques dédiées, à des moments clés de la phase d'admission, pour nouer un contact direct avec les candidats (ou leur famille) ;
- Les comptes sociaux Parcoursup (Twitter, Facebook, Instagram) pour donner des informations sur la phase d'admission. Ils sont également un relais vers les académies si les candidats rencontrent des difficultés sur leur dossier.

Les vœux d'orientation des lycéens en 2023

Cette année, 611 000 lycéens scolarisés en France ont confirmé au moins un vœu sur Parcoursup, soit 96,1 % des 636 000 terminales scolarisés en France inscrits sur Parcoursup. Le nombre d'élèves qui ont confirmé un vœu augmente cette année (+5 000), effet de la hausse du nombre d'élèves en Terminale. Ces Terminales ont, en moyenne, confirmé 13,5 vœux, soit 0,6 vœu de plus qu'en 2022. Cette augmentation affecte peu la structure moyenne des listes de vœux, mais conduit à plus de diversité dans les formations choisies.

Une synthèse statistique des vœux d'orientation des lycéens scolarisés en France pour la rentrée 2023 est disponible dans une [note flash](#) du service statistique du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Du 1^{er} juin au 7 juillet 2023 : la phase d'admission principale

La phase principale d'admission dans l'enseignement supérieur sur Parcoursup a commencé le 1^{er} juin 2023. Parcoursup fonctionne en continu. Chaque matin, les candidats reçoivent des nouvelles propositions d'affectation :

- **Oui** : proposition d'admission ;
- **Oui, si** : proposition d'admission si le candidat accepte un parcours personnalisé pour augmenter ses chances de réussite (formation non sélective) ;
- **En attente** d'une place (position dans la liste d'attente affichée et actualisée régulièrement en fonction des places qui se libèrent) ;
- **Non** (uniquement en formation sélective).

Retrouvez toutes [les vidéos de la phase d'admission](#) sur le site [parcoursup.fr](#).

Pour les candidats à la session de remplacement du baccalauréat

Les élèves inscrits à la session de remplacement du baccalauréat en septembre et qui ont accepté une proposition d'admission conservent leur place dans la formation jusqu'à la proclamation de leurs résultats.

À partir du 15 juin et jusqu'au 14 septembre 2023 : la phase complémentaire

À compter du 15 juin 2023 les candidats pourront formuler de nouveaux vœux (jusqu'à 10) dans les nombreuses formations qui disposent de places disponibles. En 2022, près de 74 000 candidats ont trouvé en phase complémentaire la formation pour poursuivre leurs études supérieures.

L'accompagnement des candidats tout au long de la procédure

Dès le 1^{er} juin 2023, les candidats qui n'ont demandé que des formations sélectives et qui ont été refusés sur l'ensemble de leurs vœux ont pu bénéficier d'un accompagnement organisé dans les lycées, les Centres d'Informations et d'Orientation et les universités. Cet accompagnement humain, au plus près des candidats, permet un travail approfondi autour de leur projet d'orientation afin de préparer la phase complémentaire.

À partir du 1^{er} juillet 2023, les Commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) se mettront en place pour accompagner, en proximité, chaque candidat en attente sur tous ses vœux ou qui demeure sans proposition d'admission en phase complémentaire.

Les commissions, auxquelles participent les proviseurs et les responsables des établissements d'enseignement supérieur, travailleront en lien avec les candidats pour qu'ils puissent redéfinir leur projet en fonction des places disponibles en phase complémentaire. Il peut être parfois envisagé une mobilité en dehors de leur académie ou encore identifié des formations auxquelles ils n'avaient pas pensé et qui sont en lien avec leur projet d'études. Les CAES peuvent également mobiliser des solutions avec les partenaires locaux de l'insertion des jeunes.

En 2022, les CAES ont été sollicitées par près de 19 000 candidats.

Focus : Le soutien à la mobilité des lycéens boursiers

Afin de donner le plus large choix possible à tous les candidats, le dispositif d'aide à la mobilité Parcoursup est reconduit en 2023. Cette aide permet aux lycéens boursiers qui ont formulé au moins un vœu hors de leur académie de résidence de demander une aide de 500 € versée directement à la rentrée universitaire.

Plus d'informations : www.etudiant.gouv.fr/cid132810/aide-a-la-mobiliteparcoursup

En 2022, plus de 20 500 lycéens boursiers ont sollicité cette aide.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*